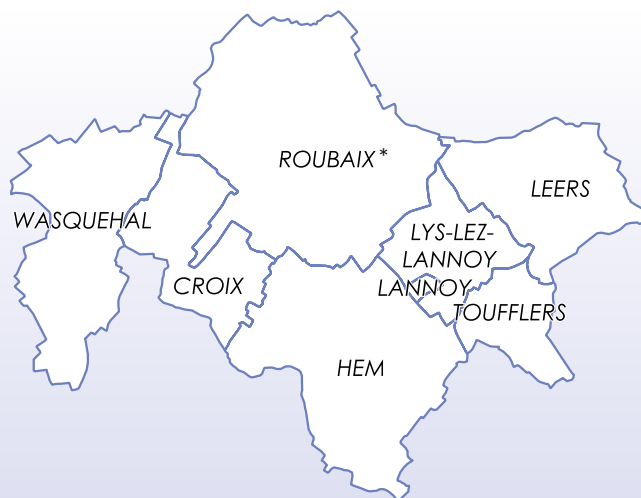




Francis **Vercamer**



La 7^e circonscription du Nord



Les yeux ouverts sur la réalité

Les attentats commis le 7 janvier dernier à Paris ont ensanglanté le début d'année. L'émotion et l'indignation ont été très largement partagées face à cette tragédie.

Les Françaises et les Français, par delà leurs conditions sociales, leurs origines, leurs appartenances politiques ou religieuses, ont manifesté massivement leur attachement aux valeurs de la République.

Ce réflexe républicain, c'est le socle solide sur lequel il convient de construire. Notre pays fait face à un danger terroriste désormais clairement identifié. Il n'en est que plus urgent de surmonter les blocages qui l'empêchent d'avancer. Renouer avec la croissance et l'emploi, résorber les quartiers ghettos, favoriser la sécurité, encourager la réussite scolaire, renforcer la cohésion sociale : des objectifs qui donnent un sens concret aux promesses du projet républicain.

Il n'y a pas de solution miracle, mais une myriade de solutions distinctes qui exigent l'implication de chacun de ceux qui détiennent une part des réponses indispensables : Etat et collectivités, villes

et associations, enseignants et parents, partenaires sociaux, acteurs économiques. Travailler ensemble, et agir chacun à son niveau, pour ne pas subir.

Dans ce contexte, le rôle du député d'opposition que je suis, est bien sûr de continuer à dénoncer les erreurs du gouvernement, qui nous font perdre un temps précieux.

Il est aussi d'avancer des propositions, de défendre notre territoire et ses projets, et d'alerter sur la réalité économique et sociale de notre agglomération, en rappelant que lorsque la crise perdure, elle frappe les plus précaires, tout en fragilisant les classes moyennes et ceux qui entreprennent, sur qui tous les efforts se concentrent.

Les difficultés qui étaient les nôtres avant le 7 janvier sont toujours là : il n'en est que plus urgent de les surmonter, et c'est au débat démocratique d'y contribuer !



Votre Député

Né en 1958 à Lille, Francis Vercamer, Ingénieur à HEI, chef d'entreprise d'une PME locale spécialisée dans la cosmétique s'est engagé dans la vie publique en 1989 aux côtés de Madame Massart, Maire de Hem. Particulièrement attaché aux valeurs de la démocratie chrétienne et sociale, il a adhéré à l'UDF (Union de la Démocratie Française) la même année. En 1995, il est devenu Adjoint au maire aux finances. Devenu Maire de Hem en 1998, il a été réélu au premier tour en 2001, 2008 et avec 81.86% en 2014. Parallèlement, en 2002, il est devenu Député de la 7^{ème} circonscription, réélu en 2007 et en 2012. Depuis avril 2014, il a été nommé Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille en charge de la Politique de la ville et de la rénovation urbaine.

En bref...



Rencontre avec votre député..... **P. 2-3**



Son action à l'Assemblée..... **P. 4-7**



L'UDI, son parti **P. 8**



INTERVIEW DE VOTRE DÉPUTÉ

S'opposer et proposer

Deux ans après votre élection, quel regard portez-vous sur ce mandat que vous effectuez dans l'opposition au gouvernement ?

Sur le plan politique, on a depuis deux ans l'impression d'une désorganisation permanente au sein de la majorité. Après des problèmes d'autorité réguliers au sein de l'exécutif en début de mandat, nous avons maintenant une fronde d'une partie de plus en plus large de députés de la majorité, qui fragilisent l'action du gouvernement qu'ils sont pourtant censés soutenir...

Les tensions se sont un peu calmées depuis les dramatiques événements de Paris en début d'année, mais on sent qu'entre une partie des députés socialistes et le gouvernement, les divergences politiques restent fortes. Tout cela n'inspire pas vraiment confiance, à un moment où notre pays a besoin de cohésion et de cohérence.

Est-ce que les attentats à Paris ont modifié les rapports entre majorité et opposition à l'Assemblée nationale ?

Pas vraiment. Il y a eu tout de suite après le 7 janvier un réflexe d'unité nationale qui était indispensable face au drame. Depuis, apparaissent, dans la société, dans les médias, les interrogations et les débats pour analyser ce qui s'était passé, comprendre comment on en est arrivé là. Plusieurs sujets ont émergé : la sécurité bien sûr et notamment tout ce qui a trait à la lutte contre le terrorisme, mais aussi le contexte économique et social, les difficultés dans les quartiers défavorisés, les interrogations sur l'efficacité de la politique de la ville, le rôle de l'école, des familles, la place des religions, la laïcité. Sur tous ces sujets, il ne peut pas y avoir systématiquement d'unanimité entre majorité et opposition : c'est le propre d'une démocratie !

Par contre, ce que je souhaite, c'est que dans les semaines et les mois qui viennent, on identifie les problèmes les plus lourds, et qu'on mette enfin les moyens pour les résoudre, même si pour certains de ces sujets, il faudra du temps !

Dans ce contexte, comment concevez-vous votre rôle dans l'opposition ?



Plus que jamais, il faut savoir rester ferme sur ses convictions mais également être constructif. Je siége au groupe UDI, créé en 2012 à l'initiative de Jean-Louis BORLOO, pour rassembler des députés centristes ou indépendants.

La volonté de Jean-Louis BORLOO était que puisse s'exprimer, à l'Assemblée Nationale, un groupe de députés à la fois opposants déterminés à la politique du gouvernement, et qui s'inscrivent dans une logique de propositions de réformes. S'opposer et proposer. Cela reste d'actualité aujourd'hui.

Concrètement, comment travaillez-vous ?

D'abord, je suis attentif aux sujets, projets de loi, qui concernent plus spécifiquement la circonscription et ses habitants : l'emploi, le travail, la santé, la sécurité, la rénovation urbaine et l'action en faveur des quartiers en difficulté. Je garde cette volonté de mettre toujours en rapport mon action à l'Assemblée Nationale avec les sujets importants de notre territoire.

Ensuite, je ne m'oppose pas pour le principe, ou le plaisir, de m'opposer. Si une action menée par le gouvernement me paraît bonne, en particulier pour notre territoire, je peux la soutenir. Par exemple, je ne me suis pas opposé, en début de législature, aux contrats aidés, parce que je sais que dans notre agglomération où le chômage est important, c'est un moyen, pour beaucoup, de retrouver un emploi, même quelques mois.

Mais j'ai tout de suite indiqué que ces contrats étaient insuffisants, s'ils ne s'appuyaient pas sur une politique économique offensive.

De même, cet automne, j'ai approuvé la suppression des franchises médicales pour les personnes les plus modestes, parce qu'elles sont le plus souvent pour elles, un frein à l'accès aux soins.

Ça ne veut pas dire pour autant que j'approuve l'action du gouvernement dans son ensemble.

Deux ans après l'alternance, quel jugement portez-vous sur l'action du Président de la République et du Gouvernement ?

Je n'étonnerai personne en disant que le jugement est sévère. Depuis deux ans, on a passé beaucoup de temps à défaire ce qui a été fait sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

De plus, on a l'impression de deux années perdues, en raison de mauvais choix effectués dans les premiers mois, dont on paie encore les conséquences aujourd'hui et, à mon avis, pour longtemps encore.

Quels sont ces mauvais choix ?

Je pense notamment à des décisions qui impactent concrètement la vie des gens ou des entreprises alors que notre économie, à peine sortie de la crise en 2012, était encore fragile.

Par exemple, la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires, qui a réduit le pouvoir d'achat de 9 millions de salariés. Ou encore l'incroyable ponction fiscale de 40 milliards d'euros sur les particuliers et les entreprises qui pourtant créent les emplois dont nous avons besoin !

En conséquence, le pouvoir d'achat a diminué, l'activité est ralentie voire stoppée, les recettes fiscales font défaut.

Par ailleurs la réduction des déficits à 3% du PIB, qui avait été promise pour 2013, est repoussée à 2017 et ce n'est qu'une hypothèse !

Je rappelle qu'un budget en déficit, c'est-à-dire dont les dépenses excèdent les recettes, c'est un budget qui est financé par l'endettement. Que l'endettement de notre pays dépasse un record : plus de 2000 milliards cette année ! Or comme toute dette, la dette

« On a l'impression de deux années perdues. »

de l'Etat doit être remboursée : à ce jour, la somme remboursée par l'Etat au titre des seuls intérêts de la dette, représente plus du double du budget consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche ! On peut imaginer que pour relancer la croissance, il y ait des dépenses plus efficaces !

Quelle mesure vous paraîtrait efficace pour booster l'activité économique ?

Le groupe UDI, à chaque loi de finances, propose de baisser massivement les charges sociales, qui pèsent trop sur le travail : sur les employeurs à travers les cotisations patronales, mais aussi les salariés, à travers les cotisations salariales.

En compensation, les dépenses sociales financées par ces cotisations pourraient être financées par la consommation, via la TVA. C'est ce qu'on appelle la TVA sociale, qui a l'avantage de faire participer au financement de notre protection sociale, tous les produits consommés, y compris ceux qui viennent de l'étranger. C'est l'une des principales mesures que nous défendons.



Vous avez voté contre la loi sur le mariage pour tous ? Pour quelles raisons ?

C'est l'exemple même de l'incapacité du gouvernement à trouver des compromis qui permettraient de faire avancer la législation sans provoquer des affrontements inutiles.

La loi devait évoluer, parce que la société et ses mœurs évoluent, qu'on le veuille ou non. L'aspiration de couples de personnes de même sexe à s'unir par un lien juridique devait pouvoir trouver une réponse législative. De même, on peut aussi comprendre qu'il y ait un attachement légitime au mariage qui consacre l'union de personnes de sexes différents. De ce fait, nous avons proposé une voie médiane, avec une union civile ouverte aux couples de même sexe.

Le gouvernement, en difficulté sur le plan économique, a voulu faire de ce texte un symbole politique, un « marqueur de gauche ». Il a donc refusé notre solution. Le débat, passionné, a cristallisé les divisions profondes de l'opinion sur un sujet qui méritait mieux. Je le regrette. Aujourd'hui, la loi est votée. Elle s'applique.

Vous avez aussi voté contre la loi interdisant le cumul des mandats, c'est pourtant une mesure populaire ?

C'est populaire parce que les citoyens n'ont pas une bonne opinion des politiques. Pour moi, le cumul du mandat de député et maire est tout à fait complémentaire.

Le travail du parlementaire peut et doit se nourrir du travail du maire. Le maire est l'interlocuteur de ses concitoyens pour un nombre important de sujets : emploi, logement, allocations, petite enfance, sport, urbanisme, activité économique, et j'en passe ! Le député peut améliorer la loi en se fondant sur son expérience de maire sur ces sujets. Quand je défends chaque année les crédits des Maisons de l'Emploi contre ceux qui, dans la majorité, s'obstinent à les réduire, c'est parce qu'en tant que maire, je sais le rôle joué par celles-ci et le travail de leurs équipes pour accompagner les demandeurs d'emploi, les structures d'insertion et les entreprises dans leurs projets de recrutement.

Il n'y a pas de vertu à n'exercer qu'un seul mandat. Ce qui compte, c'est l'efficacité et l'avis des électeurs : exercer le mandat de député ne m'a pas empêché d'être réélu maire de Hem dès le premier tour et en mars dernier avec 81,86% des voix. Limiter le cumul des mandats afin d'éviter les abus, pourquoi pas ? Mais l'interdire, c'est, à mon avis, une erreur. Le non-cumul entraînera une professionnalisation des députés totalement inféodés aux partis politiques sans ancrage territorial.

Pour ma part, j'avais plutôt proposé d'interdire le cumul des indemnités. Mais curieusement, la majorité a repoussé cette proposition !

« Etre dans l'opposition (...),
c'est rester ferme
sur ses convictions mais
également être constructif »

Contrairement à d'autres parlementaires de la région, on ne vous a pas senti enthousiaste sur la fusion Nord Pas de Calais-Picardie ?

J'ai toujours pensé qu'une réforme territoriale était nécessaire pour plus d'efficacité et d'équité. Je n'étais pas contre la fusion Nord Pas de Calais-Picardie. Mais je pense que si les liens entre la Somme et notre région sont assez naturels, l'Aisne a de la même façon plus de relations avec la région Champagne-Ardenne et l'Oise avec l'Île de France.

Je pense qu'il aurait fallu permettre aux départements de décider eux-mêmes le rattachement à la Région de leur choix. Mais maintenant que la loi est votée, cette région, c'est à nous de la faire vivre ! Surtout, la réforme territoriale révèle plus globalement, un problème de méthode. Fusionner des régions, simplifier le fameux « mille-feuille » administratif et territorial, réduire le nombre d'échelons de décisions et d'élus, cela va dans le bon sens.

Mais avant de réunir des régions, encore faut-il poser la question des compétences. Quelles seront leurs pouvoirs ? Dans quels domaines pourront-elles intervenir ? A partir de là, quels projets vont-elles pouvoir porter ? Là, le gouvernement a fait l'inverse : redessiner des régions sans réelle réflexion sur leur capacité à porter des projets. Au final, c'est un peu une impression de gâchis qui prévaut... D'où mon vote contre cette réforme.



Activités à l'Assemblée Nationale :

- Membre de la Commission des affaires sociales
- Co-Président du Groupe d'études Economie sociale et solidaire
- Membre du Groupe d'études Zones et travailleurs frontaliers
- Membre de la mission d'information commune sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques
- Membre de la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale
- Vice-Président des groupes d'amitié avec la Belgique, le Burkina Faso et l'île Maurice
- Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales sur les crédits de la mission Travail des projets de lois de finances 2013, 2014 et 2015.
- Président de la Mission d'information sur les conditions d'exercice des missions des Caisses d'Allocations familiales
- Vice-Président de la commission spéciale sur la loi Macron « Croissance et Activité »



MON ACTION À L'ASSEMBLÉE

Emploi : à politique en décalage, absence de résultats !

La démonstration, s'il en était besoin, est désormais faite : les contrats aidés (emplois d'avenir, contrats de génération), véritables piliers de la politique de l'emploi du gouvernement, ne suffisent pas à faire baisser le chômage.

S'ils peuvent être utiles, notamment dans les agglomérations ou quartier les plus touchés par la crise, en particulier dans l'agglomération roubaisienne, ils ne sont pas une solution de long terme pour retrouver un emploi. Ce d'autant plus quand ces emplois doivent être, pour partie, financés par des associations ou collectivités dont les moyens sont réduits par le gouvernement !

Raison pour laquelle, Francis Vercamer et l'ensemble des députés du groupe UDI ont insisté pour ces contrats soient obligatoirement associés à une formation et qu'ils puissent être ouverts aux entreprises.

En réalité, les contrats aidés ne constituent qu'un outil qui doit s'inscrire dans une politique globale de soutien à l'activité économique : c'est cette dernière politique qui fait aujourd'hui défaut !

C'est ce que soulignait dès septembre 2012 Francis Vercamer, à propos des emplois d'avenir : « ils s'inscrivent dans une politique de l'emploi dont on cherche encore les contours, alors que votre politique économique et fiscale pénalise l'initiative et les entreprises. » L'augmentation continue du chômage, ces derniers mois, ne fait que souligner davantage le décalage entre la politique de l'emploi du gouvernement et les besoins réels de notre économie.



Nouveaux retraités sans pension : Francis Vercamer interpelle la Ministre

Francis Vercamer a alerté à deux reprises la ministre des Affaires sociales, lors des débats sur le PLFSS pour 2015, sur la situation des nouveaux retraités dans l'impossibilité de bénéficier de leurs pensions, en raison des retards pris dans l'instruction de leurs dossiers de demande de retraites.

Tout en soulignant le travail des équipes des CARSAT concernées pour rattraper le retard pris, il a interrogé la Ministre sur les moyens qu'elle entend mettre en œuvre afin de régulariser au plus vite la situation et éviter que de tels dysfonctionnements ne se reproduisent.

Finances publiques : le choc de la dette

Dès avril 2012, François Hollande alors candidat, avait manifesté son opposition à l'inscription, dans notre Constitution, de la fameuse « règle d'or », qui oblige l'Etat à respecter les règles d'équilibre budgétaire...

On comprend pourquoi ! Hausse des impôts, baisse du pouvoir d'achat, ralentissement des investissements et de l'activité économique, progression régulière du chômage : après deux ans et demi de mandat, le bilan économique de la majorité socialiste est lourd. Il est en particulier lourd de conséquences pour les finances publiques, qui se dégradent. Alors que le candidat Hollande promettait le retour à l'équilibre budgétaire en 2017, le Président a définitivement abandonné cet objectif, de la même façon qu'il a repoussé à 2017 l'objectif de 3% du PIB qu'il s'était pourtant engagé à atteindre... dès 2013 ! Alors que la croissance économique plafonne en 2014, selon les derniers chiffres, à 0,4% du PIB, la dette de notre pays a, quant à elle, dépassé, pour la première fois, les 2000 milliards d'euros, le 17 août dernier. Face à cette situation, le gouvernement a dégainé en urgence un plan de réduction de la dépense publique de 50 milliards d'euros pour les trois prochaines années, dont on peine à mesurer la cohérence parce qu'il se met en place sans véritable vision d'ensemble du rôle de l'Etat et des administrations publiques, sans réformes structurelles majeures, et sans politique globale de renforcement de la compétitivité des entreprises.

Cette réduction « en aveugle » des dépenses publiques, impactera néanmoins dès cette année, les familles qui toucheront moins de prestations familiales, et les collectivités territoriales, en particulier les communes dont les moyens financiers seront réduits. Le pouvoir d'achat et l'investissement seront ainsi une nouvelle fois limités, l'activité générant alors moins d'activités, donc moins de recettes pour le budget de l'Etat, par conséquent plus de déficits avec au final, un nouveau recours à la dette.

Roubaix : bientôt une nouvelle maternité

Francis Vercamer a régulièrement soutenu, depuis plusieurs années, la nécessité de construire une nouvelle maternité à Roubaix. Un équipement plus moderne, pour accueillir mamans, enfants et les personnels qui les accompagnent, dans des locaux à la fois adaptés et sûrs.

Avec différents parlementaires de l'agglomération, Francis Vercamer s'était mobilisé, à plusieurs reprises, auprès de l'Agence Régionale de Santé et de l'Etat sans qu'il y ait pour autant, jusque 2013, de feu vert clair.

Cette fois la décision a été prise, les crédits débloqués et la première pierre de cette maternité a été posée il y a quelques mois. Le nouvel équipement devrait être opérationnel en 2017.



Francis Vercamer dans les locaux des CAF

C'est avec le Député-Maire de Saint-Pol sur Mer, Christian Hutin, que Francis Vercamer a animé une mission d'information de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur les Caisses d'Allocations Familiales.

A l'origine de cette mission : la fermeture régulière, en particulier dans le Nord, du guichet de certaines caisses, afin de traiter les dossiers en souffrance des allocataires.

Un dysfonctionnement qui a amené Francis Vercamer à essayer d'en savoir plus sur le fonctionnement des CAF, les spécificités du travail des équipes et des conseillers CAF, les difficultés des allocataires.

Du RSA, aux allocations familiales en passant par les centres de loisirs pour enfants et les minima sociaux, les CAF participent au financement ou gèrent un nombre de plus en plus important de dispositifs qui concernent un grand nombre de familles. En 2014, ce sont ainsi près de 30 millions de personnes qui étaient concernées par l'action des CAF. Dans le seul département du Nord, ce sont 530 000 allocataires qui sont recensés.

Pendant six mois, la mission présidée par Francis Vercamer a procédé à de nombreuses auditions d'associations familiales, de partenaires sociaux, de fédérations de centres sociaux. Des visites sur le terrain, dans les locaux de CAF situés en milieu rural et urbain ont également complété le travail des parlementaires.

Au final, ce sont 25 propositions que Francis Vercamer a avancées avec son collègue député, pour mieux adapter l'action des CAF aux besoins de leurs territoires, améliorer le financement des centres sociaux, mieux accompagner les bénéficiaires du RSA, simplifier la gestion de certaines allocations et éviter les indus qui pénalisent les bénéficiaires, limiter les fraudes, améliorer l'accueil des usagers, impliquer davantage les caisses dans la politique de la ville.



Budget du Travail : rapports et propositions

Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales sur les crédits du Ministère du travail, Francis Vercamer produit chaque année un rapport sur les thèmes liés au travail et à la situation des salariés dans l'entreprise. L'exercice lui permet d'auditionner partenaires sociaux et experts sur des sujets divers en lien avec les conditions de travail.

Après un rapport sur le dialogue social en 2012, suivi d'un rapport sur les addictions en milieu professionnel en 2013, Francis Vercamer a publié cette année un rapport sur le plan santé au travail.



Sur le terrain...



Chaque année, une école de la circonscription participe au Parlement des Enfants en élisant un député-junior qui portera la proposition de loi imaginée par les élèves de sa classe. En juin 2015, c'est l'école Paul Bert de Lys Lez Lannoy qui sera représentée.



Francis Vercamer assiste régulièrement aux assemblées générales des donneurs de sang du secteur. Ici à Wasquehal.



Francis Vercamer au Salon de la BD de Lys lez Lannoy.



Inauguration du siège de la Banque Accor «Oney» à Croix.

Les zones franches modifiées et reconduites

Les zones franches, ou ZFU, sont ces périmètres délimités dans 100 quartiers en difficulté dans lesquelles les entreprises, en s'y implantant, bénéficient d'exonérations de taxes sociales et fiscales en contrepartie de l'embauche d'habitants des quartiers concernés.

Le dispositif, créé en 1996, reconduit et étendu en 2004 et 2006, devait prendre fin le 31 décembre 2014. Il bénéficie dans notre agglomération à certains quartiers des villes de Roubaix, Hem et Lys Lez Lannoy.

Francis Vercamer, parmi d'autres parlementaires, a régulièrement défendu la reconduction de ce dispositif indispensable à l'attractivité économique des quartiers et villes qui en bénéficient.

« Les 100 zones franches urbaines de France accueillent 62 000 entreprises et 305 000 emplois. » précisait-il le 30 octobre 2013 à l'Assemblée nationale.

« Que serait devenue Roubaix sans zone franche urbaine ? (...) il est essentiel que les entreprises de proximité soient incitées à s'implanter dans les quartiers difficiles, qui ont besoin d'animation. Je plaide donc pour le maintien du dispositif de zones franches urbaines » insistait-il à cette occasion. Le dispositif a été reconduit en fin d'année 2014 jusque 2020, avec des exonérations néanmoins réduites. Les zones franches urbaines resteront pour autant un outil décisif au service du développement économique de plusieurs villes de notre territoire.

Projet de loi santé : pourra-t-on mieux se soigner ?

Régulièrement annoncé depuis deux ans par la Ministre des affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, un projet de loi sur la santé devrait venir enfin en débat en ce début d'année 2015. Le sujet est important, la santé étant une préoccupation pour chacun de nous, et un enjeu fort pour les pouvoirs publics.

L'état de santé des habitants est en effet inégal entre les régions. Francis Vercamer le soulignait lors des débats du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 : « Si je prends le cas de la région Nord Pas de Calais, une étude de l'Observatoire régional de la santé a mis en évidence que cette région est celle où la surmortalité est la plus forte pour la plupart des pathologies. » L'accès de tous aux soins, la répartition cohérente de l'offre de soins et des équipements de santé sur l'ensemble du territoire, la modernisation des hôpitaux, le développement de la chirurgie ambulatoire, la pertinence et la qualité des soins, le renforcement de la prévention, l'amélioration de la démographie médicale et la lutte contre les déserts médicaux (ces zones rurales ou urbaines délaissées où il est difficile de trouver un médecin ou un professionnel de santé) figurent, selon le député, parmi les sujets qui doivent être impérativement abordés par ce projet de loi.

Un texte dont Francis Vercamer estime qu'il doit être construit avec les professionnels de santé.

Or, les protestations et oppositions de ceux-ci à l'égard de plusieurs dispositions du projet de loi, laissent planer un doute sérieux sur le climat de confiance entre les professions de santé et leur ministre. Réponse, sans doute, dans les semaines qui viennent...



Sécurité sociale : la protection de chacun en question

Depuis 2012, Francis Vercamer est chaque année porte-parole du groupe UDI lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), qui détermine le budget de l'assurance-maladie, des caisses de retraites du régime général, des prestations familiales.

La sécurité sociale touche ainsi la vie de chacun, et recouvre des sujets aussi vastes que l'accès aux soins, la politique du médicament, le soutien aux familles, le pouvoir d'achat des retraités.

Francis Vercamer insiste à l'occasion des débats, pour que le gouvernement engage les réformes de structure qui seules peuvent permettre d'assurer la pérennité de notre système de protection sociale. Un financement de la protection sociale qui permette une baisse du coût du travail pour les entreprises, une offre de soins et une organisation hospitalière qui permette à chacun d'accéder aux services de santé et une approche rationalisée des dépenses, une extinction progressive des régimes spéciaux de retraite et de protection sociale, sont au cœur des propositions qu'il défend.

Des sujets complexes, des propositions qui impliquent des efforts pour chacun, patients et professionnels, mais qui sont la seule alternative à l'augmentation des impôts et des taxes pratiquées, là aussi, depuis deux ans, par le gouvernement.



Entreprises : le député en stage

En septembre dernier, l'association « Entreprises et territoire » a proposé aux parlementaires de se mettre « dans les pas d'un entrepreneur » et d'effectuer un stage en entreprises, afin de mieux connaître la réalité de celles-ci, de mieux saisir les responsabilités et la complexité du rôle d'un chef d'entreprise.

Lui-même chef d'entreprise d'une PME locale pendant 20 ans, Francis Vercamer s'est prêt à l'exercice pour « se mettre à jour », mieux découvrir le quotidien d'une société de l'agglomération, mieux cerner l'impact des lois actuelles sur la vie de l'entreprise notamment en matière de droit du travail.

Il est ainsi, pendant une semaine, allé à la rencontre des dirigeants, cadres et employés d'une grande société de crédit à la consommation.

Une façon de découvrir, aussi, ce que la loi peut améliorer afin de faciliter le prêt à la consommation mais aussi et surtout, comment améliorer la protection de l'emprunteur.



Francis Vercamer et Denis Terrien président de l'Association « Entreprises et Territoires »

Vers une métropole plus solidaire

En avril dernier, suite aux élections municipales, Francis Vercamer a été élu, sur proposition du nouveau président de la Métropole européenne de Lille (MEL) Damien Castelain, vice-président en charge de la politique de la ville et de la rénovation urbaine avec pour principale mission : mettre en place la nouvelle compétence « Politique de la ville » dévolue à la Métropole au 1er janvier 2015.

Cette nouvelle fonction, Francis Vercamer l'a prise à bras le corps pour **instaurer au sein de la Métropole Européenne de Lille les conditions d'efficacité et de cohérence de l'action publique dans les quartiers qui cumulent les difficultés et y mener une politique de cohésion et de solidarité.**

Ainsi, fort de son expérience d'élu de Hem, Francis Vercamer a engagé, dès sa prise de fonction, un travail avec les communes dotées de quartiers prioritaires et les différents partenaires institutionnels (Etat, Education Nationale, Police, Justice, Agence Régionale de Santé, Conseil Général, Conseil Régional) pour élaborer, comme l'impose la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, un contrat unique d'agglomération répondant aux réalités humaines, urbaines et économiques de la Métropole lilloise.

Ce nouveau contrat de ville qui s'inscrit pleinement dans le projet de la MEL dont le principal objectif est le développement équitable du territoire devrait être signé d'ici juin 2015. Il entend impliquer tous les acteurs de la politique de la ville en fonction de leurs champs de compétence pour mettre en place un plan d'actions efficaces qui contribuera à lutter contre les inégalités. Il s'agira entre autres d'intervenir en faveur du développement économique et du soutien à l'emploi pour lutter contre le chômage qui frappe plus durement les quartiers prioritaires, d'accompagner les projets des communes en termes d'aménagement et d'habitat afin que les quartiers paupérisés soient plus ouverts, plus divers et plus accessibles. Enfin, la Métropole veillera à la cohérence des politiques menées par les communes et les différents partenaires en matière d'accompagnement social, d'accès aux soins, de tranquillité et d'éducation qui sont autant d'enjeux nécessitant une forte mobilisation en faveur des populations les plus vulnérables. **Dans la circonscription, sont retenus dans la nouvelle géographie prioritaire fondée sur le degré de pauvreté de la population : la ville de Roubaix, ainsi que les quartiers Lionderie-3 Baudets-Hauts-Champs/Longchamp à Hem et le secteur Cavois-Guesde à Lys-Lez-Lannoy, auxquels s'ajoute le quartier St Pierre de Croix qualifié en veille active.**

Le 15 décembre dernier, une première étape a été franchie pour le Vice-Président puisque 7 quartiers sur les 10 qu'il a proposés au nom de la MEL ont été retenus par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine dans le cadre du 2ème Programme National de Renouvellement Urbain. Le coup de pouce de l'ANRU aux différents projets de la Métropole et en particulier à Roubaix, Hem et Wattrelos, permettra sans aucun doute d'améliorer le quotidien des habitants des quartiers retenus.



Avec le Maire de Roubaix, Guillaume Delbar, sur les chantiers de la rénovation urbaine

Sur le terrain...



Rentrée scolaire 2014 avec Stéphanie Ducret, maire de Wasquehal.



Assemblée générale des anciens combattants de Lys Lez Lannoy en présence des maires de Toufflers et Lannoy Alain Gonce et Michel Colin.



Commémoration du 60^{ème} anniversaire de la Libération de Leers avec les élus de la commune.



Hem : inauguration de la salle culturelle le Zéphyr.

Loi Macron : Grandes ambitions et faibles mesures

Le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dit projet de loi Macron, est examiné par l'Assemblée Nationale depuis la mi-janvier.

Toujours débattu par les députés à l'heure où ces lignes sont écrites, il est difficile d'indiquer quelle sera l'issue des débats dans l'hémicycle. Francis Vercamer participe aux travaux sur ce texte, s'intéressant en particulier aux dispositions du projet de loi relatives au droit du travail.

Dès la discussion générale, Francis Vercamer a livré son sentiment sur le projet de loi : « à cette heure, ce projet de loi passe à côté de son sujet, il reste en décalage, en deçà de ce qu'il est urgent d'entreprendre pour favoriser la croissance et l'emploi ».

Bien sûr, le projet de loi comporte des dispositions intéressantes concernant la mobilité et les transports, l'urbanisme, l'investissement ou le travail dominical. Pour autant, ce texte n'aborde pas les vrais enjeux.

Le Président de la République lui-même a reconnu qu'il n'est pas « la loi du siècle », personne ne connaît précisément l'impact de

ses mesures sur la création d'emplois, et les économistes disent qu'il générera entre 0,5% et 1% de croissance... sur 5 ans !

Que devrait comporter une véritable loi de mobilisation pour la croissance et l'activité ?

Pour Francis Vercamer, il y a au moins, dans le domaine de la législation du travail, 4 grands enjeux à traiter : donner plus de place aux règles issues du dialogue social dans les secteurs d'activité professionnels et les entreprises, plutôt qu'à la loi qui doit fixer les grands principes non négociables ; créer un contrat de travail unique à droits progressifs, engager la révision des seuils sociaux et apporter de nouveaux aménagements aux 35 heures.

Si la modernisation du droit du travail ne peut, à elle seule, relancer l'activité et l'emploi, elle peut y contribuer en répondant aux besoins de souplesse des entreprises, tout en répondant aux attentes de protection des salariés.

Une voie que la loi Macron laisse pourtant de côté. Encore une occasion manquée...

Pour contacter
FRANCIS VERCAMER :

Cabinet Parlementaire
69 rue du Général Leclerc
BP 70 707
59 510 HEM

03 20 45 48 48
fvercamer@assemblee-nationale.fr

Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75 355 PARIS 07 SP

www.vercamer.fr



Rejoignez-nous...

M/Mme :

Adresse :

Adresse mail :@.....



- Souhaite être informé des actions de l'UDI
- Souhaite adhérer à l'UDI

Renvoyer ce coupon à :
Francis Vercamer,
69 rue du Général Leclerc BP 70707
59510 HEM